

## **Remise du Prix de Thèse 2007**

### **Du Conseil constitutionnel**

#### **Discours de Jean-Louis DEBRÉ**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le lauréat,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je suis très heureux de vous accueillir au Conseil constitutionnel. Nous sommes réunis pour fêter Monsieur Thierry Santolini, auteur d'une thèse remarquable sur « les parties dans le procès de constitutionnalité en droit comparé ».

Cette thèse est apparue d'une grande qualité au jury du prix de thèse du Conseil constitutionnel. Celui-ci l'a primé aux termes d'un délibéré dont seul le caractère secret m'interdit de détailler combien il a été extrêmement louangeur.

Je reviendrai dans quelques instants sur le contenu de cette thèse et sur son intérêt pour le Conseil. Je voudrai auparavant vous dire l'importance, qu'avec tous les membres du Conseil, j'attache aux liens avec l'Université. Ce prix est l'occasion d'accueillir ses représentants en cette aile Montpensier du Palais Royal et je m'en réjouis beaucoup.

Nous avons de multiples contacts avec la doctrine. Le plus classique est celui de vos écrits sur nos décisions, parfois favorables, parfois critiques, en tout cas toujours lus ici avec attention. J'ai ainsi découvert depuis neuf mois que, si nous jugeons de la conformité des lois à la Constitution, vous jugez ensuite de nos décisions. Le rapprochement ne s'arrête pas là car, dans les deux cas, les jugements sont souvent sans appel. Quoiqu'il convienne de vous indiquer que vos commentaires et articles sont abondamment utilisés dans cette maison. S'ils sont favorables, ils nous incitent à persévérer. S'ils ne le sont, vous imaginez l'introspection qui est alors la notre.

Ces liens avec l'université prennent de nombreuses autres formes. Par exemple, nous accueillons ici des doctorants qui viennent nous prêter main forte pour des recherches documentaires.

Nous serons heureux en 2008 à l'occasion du cinquantième anniversaire du Conseil constitutionnel de marquer ces liens avec l'université en l'associant aux manifestations que nous organiserons.

Mais avant de revenir en 2008 sur ce cinquantième anniversaire, il faut parler du 11<sup>ème</sup> anniversaire de ce prix de thèse. Le prix a pour objectif à la fois de distinguer et de soutenir financièrement des travaux répondant à deux critères :

- l'excellence universitaire,
- l'utilité dans le cadre du contrôle de constitutionnalité effectif incombant au Conseil constitutionnel.

Les étudiants ont en effet souvent du mal à publier leurs travaux. Le prix de thèse vise à y remédier. Cette récompense se traduit par la remise d'un chèque dont le lauréat est appelé à s'engager à l'employer à des fins de publication. Sans attendre l'édition de la thèse, le lauréat doit en rédiger un résumé qui est publié sous forme d'article dans le prochain numéro des *Cahiers du Conseil constitutionnel*.

Cette année, Monsieur Thierry Santolini a remporté le prix pour sa thèse sur « les parties dans le procès de constitutionnalité en droit comparé ».

Cette thèse a été effectuée sous la direction du professeur Thierry Di Manno. et de Mme Maryse Baudrez. Je les félicite à travers leur thésard car je sais leur centre de recherche très dynamique. Cette thèse a été soutenue à l'Université de Toulon et du Var le 4 décembre 2006. Je suis très heureux d'en saluer le doyen, le professeur Pardini. Cette thèse a été soutenue devant un jury franco-européen puisqu'il comprenait, outre les deux directeurs de thèse, les professeurs Blacher

(d'Avignon), Delpérée (de Louvain), Luciani (de Rome) et Pini (d'Aix).

Cette étude des parties dans le procès de constitutionnalité est menée dans une perspective de droit comparé avec comme référence cinq Cours constitutionnelles, la Cour constitutionnelle fédérale allemande, la Cour d'arbitrage belge devenue tout récemment la Cour constitutionnelle belge, le Tribunal constitutionnel espagnol, le Conseil constitutionnel français et la Cour constitutionnelle italienne. L'auteur nous fait partager sa très bonne connaissance de toutes ces Cours et de leur jurisprudence.

La première partie de son travail est consacrée à l'identification des parties dans le procès de constitutionnalité. Le procès de constitutionnalité n'est en effet pas un procès sans parties. En dépit de la nature spécifique de ce contentieux de constitutionnalité et de l'inadaptation relative tant du modèle civiliste que du modèle du recours pour excès de pouvoir, l'auteur montre qu'il y a bien des

parties dans le procès de constitutionnalité, même si leur statut n'est pas exactement le même selon la compétence considérée.

La seconde partie traite de la fonction limitée des parties dans le procès de constitutionnalité. Le procès de constitutionnalité n'est en effet pas la chose des parties.

Cet ouvrage est d'une très grande qualité. La thèse mérite des louanges d'autant plus que son auteur s'est attaché à un sujet peu étudié qu'il a traité dans une perspective de droit comparé.

Cet ouvrage est à même d'aider le Conseil constitutionnel dans l'exercice de ses missions, notamment s'il advenait que l'exception d'inconstitutionnalité se mette en place. La thèse aborde en effet évidemment la question délicate de l'intervention des parties devant le juge constitutionnel.

Pour toutes les raisons que je viens de dire et sur un sujet qui me tient à cœur, vous aurez compris que je suis très heureux que Monsieur

Santolini soit notre lauréat 2007. J'ai le plaisir de vous remettre le prix de thèse du Conseil constitutionnel 2007.